

Commune de DORTAN (01590)

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2020

Affiché le.

Le conseil municipal s'est réuni à 19h00 à la Salle du conseil municipal de DORTAN, après convocation du 8 septembre 2020, sous la présidence de Mme Marianne DUBARE, Maire. Le nombre des personnes autorisées à assister à la réunion a été limité à 5 comme indiqué dans la convocation.

Etaient présents	Marianne DUBARE - Alain BRITEL – Janine DURET – Christophe DAVID-HENRIET – Gülperi BILICI – Jean-Claude GAILLARD – Joël SUBTIL – Martine BIMONT – Lydie GENAUDET – Eric PAUZE – Carminda MARTINS-MIRANDA – Jonathan COZETTE– Arielle PENAZZI – Agnès DUBOIS – Jérôme VERGNE – Lionel CORNATON.
Etaient excusées	Josiane TOURRES (pouvoir à Gülperi BILICI) – Claire EL AZIFI BOULAÏCH (pouvoir à Eric PAUZE) – Laurier WILFRIED (pouvoir à Jean-Claude GAILLARD)
Secrétaire de séance	Eric PAUZE
Conseillers en exercice : 19	Présents : 16 Votants : 19

APPROBATION COMPTE RENDU DU 22 JUILLET 2020

Le compte rendu du Conseil municipal du 22 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DE DECISIONS N°1

Mme le Maire rend compte des décisions qu'elle a été appelée à prendre dans le cadre de sa délégation.

N° 2020-001 du 24/07/2020	Mission maîtrise d'œuvre MP ARCHITECTURE pour la construction d'une extension pour la cantine scolaire de l'école maternelle de Dortan pour un montant de 29 300€ HT.
N° 2020-002 du 28/07/2020	Convention de mission d'assistance juridique, de conseil et d'accompagnement dans le cadre de la conclusion du marché public de transport scolaire des élèves de la commune de Dortan passé avec le Centre de Gestion de l'Ain pour un montant de 500€ TTC.

CONVENTIONS DE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'AMENAGEMENT RUE DU COLONEL ROMANS PETIT ET MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'ETABLISSEMENT DU PLAN DE DEPLACEMENT ET TRAVAUX DE SIGNALISATION

Mme Janine DURET, Adjointe au Maire, informe les conseillers du projet de mise en place d'un nouveau plan de circulation pour assurer la sécurisation des déplacements dans certaines rues du centre du village, notamment pour la Place de la Déportation, les rues de l'Etang, de Maissiat, de Bellevue et des Cascades. Pour l'exécution de ce projet elle propose de recourir aux services de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain via la conclusion d'une convention de mission de maîtrise d'œuvre. Le coût de cette prestation s'élève à 1 125.00€ HT.

En outre, elle indique que les travaux de mise en séparatif des réseaux d'eau programmés par Haut-Bugey Agglomération l'année prochaine pourraient être l'occasion d'envisager un nouvel aménagement de la traversée du village. Elle propose de faire également appel à l'Agence d'Ingénierie Départementale de l'Ain par le biais d'une convention de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Le coût de cette prestation s'élèverait à 2 025€ HT.

Elle propose d'approuver ces deux conventions.

Délibération : oui à l'unanimité

CONVENTIONS DE SERVITUDE RESEAU FIBRE OPTIQUE ENTRE LE SIEA ET LA COMMUNE

Mme le Maire rappelle aux conseillers que lors de la dernière séance du conseil municipal plusieurs conventions de servitude ont été passées avec le SIEA pour le déploiement du réseau fibre optique sur la commune. Depuis d'autres conventions de servitude sont parvenues en mairie. Après information prise auprès du SIEA, et afin de faciliter et d'accélérer ce programme, il n'est plus nécessaire d'approuver ces conventions puisqu'elles concernent des travaux de surplomb, ces derniers étant réalisés sur des supports de réseaux aériens existants. Il y a donc lieu de retirer ce point de l'ordre du jour.



Commune de DORTAN (01590)

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE MISE EN PLACE PAR LE SIEA

Mme le Maire expose aux conseillers que conformément au Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente (TRV) ont été supprimés depuis le 1^{er} janvier 2016 pour les sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36KVa. Au 1^{er} janvier 2021, il en sera de même pour les sites dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36KVa. En conséquence, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros seront encore éligibles aux tarifs réglementés de vente. La commune de Dortan, en tant que collectivité locale publique doit souscrire à une offre de marché avant le 31 décembre 2020.

Le SIEA propose la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés qui sera ouvert aux communes, à leur CCAS et à tout établissement public du département de l'Ain. Il sera le coordonnateur du groupement et en cela chargé d'organiser, dans le respect du droit des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection du ou des prestataires afin de répondre aux besoins exprimés par ses membres. Il sera également chargé de signer et notifier les accords-cadres ou marchés conclus, ainsi que de conclure les avenants éventuels, chaque membre du groupement devant s'assurer de leur bonne exécution. La commission d'appel d'offres sera celle du SIEA.

Mme le Maire propose au conseil municipal d'adopter le projet de convention constitutive de ce groupement de commandes.

Délibération : 17 voix pour et 2 abstentions

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Mme Janine DURET, Adjointe déléguée au personnel, indique la nécessité de créer un emploi non permanent pour faire face à des besoins liés à un accroissement d'activité suite au retard pris en raison de la crise sanitaire actuelle, notamment pour la gestion des dossiers d'urbanisme et la gestion du personnel des écoles. Elle indique qu'un agent a déjà été recruté pour ce poste.

Elle propose la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet (35h par semaine) afin d'assurer les fonctions d'assistante de gestion administrative pour la période du 01/09/2020 au 30/06/2021 et de modifier le tableau des emplois en ce sens.

Délibération : oui à l'unanimité

MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Mme Janine DURET, Adjointe déléguée au personnel, expose aux conseillers que le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été mis en place au sein de la commune de DORTAN le 1^{er} juillet 2016. Elle propose de modifier les modalités de fixation des montants de référence pour les différents cadres d'emplois en instituant un minimum et un maximum (fixé par arrêtés ministériels) pour le IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) et le CIA (Complément Indemnitaire Annuel), afin de permettre une meilleure souplesse quant à l'attribution de ces primes. Elle précise que le montant minimum pour le IFSE reste celui proposé dans la délibération d'instauration pour chaque cadre d'emploi et que la seule modification intervient au niveau du montant minimum du CIA qui est mis à zéro euro pour chaque cadre d'emplois. En outre, une modification est apportée pour les agents contractuels de droit public qui pourront dorénavant bénéficier de cette prime à la volonté du maire sans conditions d'ancienneté.

Délibération : oui à l'unanimité

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DE DORTAN

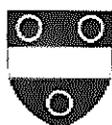
Mme le Maire expose aux conseillers que conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante doit établir son règlement intérieur dans les six mois de son installation. Ce règlement est obligatoire dans les communes de 1000 habitants et plus depuis mars 2020. Il a pour but de faciliter l'exercice des droits des élus au sein de l'assemblée délibérante.

Elle donne lecture du projet de règlement intérieur et demande point par point l'avis des conseillers. Plusieurs modifications sont apportées au projet initial. Elle propose d'adopter le règlement ainsi modifié.

Délibération : 17 voix pour et 2 abstentions

DEMANDE D'APPLICATION DU REGIME FORESTIER PARCELLES COMMUNALES

M. Christophe DAVID-HENRIET indique aux conseillers que la commune de Dortan est propriétaire de quatre parcelles boisées dont trois sont pour partie déjà intégrées à la forêt communale. Afin que ces parcelles puissent être



Commune de DORTAN (01590)

complètement incluses dans la forêt communale et bénéficier d'une gestion durable, la commune de Dortan demande leur application au régime forestier.

Il propose de demander l'application du régime forestier pour les parcelles désignées ci-dessous :

Commune de situation	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface de la parcelle cadastrale (en ha)	Surface proposée à l'application du RF (en ha)
Dortan	E	475	Bois de l'Haya	17.9518	13.3569
Dortan	F	236	Diesse	50.3560	3.2660
Dortan	H	2	Mont de Maissiat	16.2600	16.2600
Dortan	H	575	Le Chatelard	90.8194	44.8430
TOTAL				175.3872	77.7259

Délibération : oui à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNE

M. Jean-Claude GAILLARD signale au conseil municipal qu'il convient de modifier le budget de la commune en raison des besoins de financement comme suit :

Section de fonctionnement

- ⇒ inscription de crédits supplémentaires (1 200€) sur le compte 6714 pour le financement des dictionnaires remis aux élèves de CM2 et les cartes CADO remises aux médaillés 2020 ;
- ⇒ inscription de crédits supplémentaires (560€) pour le financement du déplacement du club de football de l'ASDL ;
- ⇒ inscription de crédits supplémentaires (590€) pour le financement du FPIC ;
- ⇒ financement des dépenses précitées par prélèvement sur les dépenses imprévues (- 2 350€).

Délibération : oui à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

1. Gens du voyage :

Mme le Maire souhaite évoquer l'installation sans autorisation des gens du voyage sur le terrain d'entraînement de football (ancien terrain de camping), malgré la présence de deux terrains d'accueil sur le bassin oyonnaxien : Bellignat et Port. Après renseignements pris auprès de Haut-Bugey Agglomération qui a la compétence de l'accueil des gens du voyage et de l'ARTAG (Association Régionale des Tsiganes et de leurs Amis Gadjé), deux solutions s'ouvrent aux collectivités :

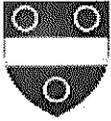
- soit déposer une plainte auprès de la gendarmerie nationale, avec un délai d'instruction supérieur ou égal à l'installation des caravanes;
- soit négocier et convenir d'une convention d'occupation pour limiter les dégâts et obtenir un dédommagement .

Il y a eu deux passages de gens du voyage cet été avec des dégâts mineurs solutionnés rapidement.

La commune a opté pour la deuxième solution qui semble la plus adéquate dans une telle situation. Le premier groupe d'occupants a versé 250€ et le deuxième 400€ à la commune.

2. Position sur le projet de réalisation d'un terrain de football synthétique :

Mme le Maire évoque la demande du président de l'ASDL pour la réalisation d'un terrain synthétique aux lieu et place du terrain d'entraînement de football actuel. M. Christophe DAVID-HENRIET, Adjoint au Maire délégué aux travaux, indique que le coût estimatif pour les travaux et l'éclairage du terrain s'élève à près de 423 528 €, sachant que le montant des subventions potentielles est de 150 000€. A la demande de plusieurs conseillers municipaux, il est précisé que ce terrain serait à l'usage exclusif de l'ASDL et que les jeunes du village ne pourraient plus l'utiliser. Mme le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce projet. Ces derniers décident que ce n'est pas un projet prioritaire mais qu'ils pourront en reparler ultérieurement.



Commune de DORTAN (01590)

3. Projet d'une aire de jeux sur l'ancien terrain de camping municipal :

Cette question de M. Jonathan COZETTE, conseiller municipal, sera transmise à la commission urbanisme qui étudiera l'installation possible d'une aire de jeux dans le secteur.

4. Mme Agnès DUBOIS, conseillère municipale, pose les questions suivantes:

❖ Modification du sens de circulation rue des Cascades:

Ce projet est inclus dans le plan de circulation qui sera mis en place suite à la mission de maîtrise d'œuvre de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain.

❖ Problème de stationnement sur les trottoirs de la commune:

Mme le Maire indique que le policier municipal, Jean-Louis DUBIEL, est allé à la rencontre des administrés concernés et qu'elle pensait que le problème était résolu. Elle lui demandera de faire des relances aux intéressés.

❖ Manque de containers et de points de collectes pour la récupération des bouteilles en verre et papier.:

Mme le Maire informe le conseil qu'il y a eu un problème avec le prestataire en charge de la collecte du verre cet été, ce qui peut expliquer l'état des containers. Mme le Maire propose de soumettre au SIDEFAGE la mise en place de nouveaux points de collecte, voire dans un premier temps, doubler le nombre de containers à verre. Elle précise que les services techniques ont assuré le nettoyage aux abords des containers tout l'été.

M. Alain BRITEL, Adjoint au Maire, indique aux conseillers que l'association des Sentiers Buissonniers a décidé de ne plus s'occuper du nettoyage de la commune, manifestation organisée chaque année. La création d'une commission spéciale en charge de cet événement pourrait être étudiée.

❖ Démolition du garage du boulodrome et anciens services techniques:

M. Christophe DAVID-HENRIET signale que cette année, seule la démolition du garage des pompiers en face du boulodrome est programmée faute de crédits disponibles suffisants en section de fonctionnement. Il faut en effet prévoir le désamiantage du bâtiment avant sa démolition ce qui a un coût non négligeable. Les anciens services techniques seront démolis l'an prochain.

La séance est levée à 21h16.

La Présidente de séance,
Marianne DUBARE

Le Secrétaire de séance,
Eric PAUZE